

INSCRIPTION A L'ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS LEMONNIER
DÉMARCHES POUR LA RENTRÉE 2024/2025 - A LIRE ATTENTIVEMENT

Service des Affaires Scolaires

Bureau situé à côté de l'élémentaire Lemonnier
Place Marcel Ragot
76520 FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE
E-mail : ecoles@franquevillesaintpierre.com
Site : <https://www.franquevillesaintpierre.com/>

Ecole élémentaire Louis Lemonnier

M. PETIT - Directeur
Place Marcel Ragot
76520 FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE
Tél : 02 35 80 23 92 / 06 76 23 26 40
E-mail : 0762482k@ac-rouen.fr

- Pour les élèves déjà inscrits dans cette école en 2023-2024 : ils sont automatiquement réinscrits pour l'année suivante.
- Pour les élèves franquevillais issus des maternelles Louis Lemonnier et Petit Poucet, rentrant en CP : Les parents doivent effectuer l'inscription à l'école, sans passer par la Mairie, **à partir du 18 mars 2024 sur rendez-vous (cf. documents à fournir ci-dessous, en point 2)**
- Pour les élèves de maternelle non franquevillais, rentrant en CP : Les parents doivent obtenir l'accord de la **dérogation** auprès de leur Mairie de résidence avant d'effectuer leur demande auprès de la mairie de Franqueville-Saint-Pierre **au plus tard le 13 mai 2024** avec toutes les pièces justificatives.
Toute demande incomplète ou reçue après le 13 mai sera rejetée.
- Pour les élèves nouvellement arrivés à Franqueville-Saint-Pierre et entrant à l'élémentaire : Les parents doivent effectuer la démarche auprès du service des affaires scolaires de la Mairie, pour une préinscription **à partir du 18 mars 2024**.



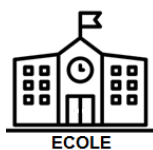
1. **La préinscription auprès du Service des Affaires Scolaires se fait désormais de manière dématérialisée (sauf demande particulière de rendez-vous). Les documents mentionnés ci-dessous devront être envoyés par mail (scan lisible sur fond blanc) :**

BIEN MENTIONNER DANS L'OBJET DU MAIL : MATERNELLE 2024-2025 : DEMANDE D'INSCRIPTION POUR L'ENFANT(NOM/PRENOM DE L'ENFANT)

BIEN MENTIONNER DANS LE MAIL : NOM, PRENOM, ADRESSE MAIL, NUMÉRO DE TELEPHONE DES RESPONSABLES LEGAUX 1 et 2

- Le livret de famille à jour (page des parents et de tous les enfants de la fratrie)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'énergie, de téléphone, quittance de loyer)
- Une pièce d'identité valide, recto-verso, des 2 parents (carte nationale d'identité, passeport...)
- Pour les parents séparés :
 - Une copie du jugement de divorce établissant le droit de garde de l'enfant et l'attribution de l'autorité parentale (si autorité parentale conjointe : fournir aussi l'accord écrit et signé de l'autre parent avec sa pièce d'identité et son justificatif de domicile de moins de 3 mois)
 - A défaut de jugement : fournir l'accord écrit et signé de l'autre parent avec une copie de sa pièce d'identité et son justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Le certificat de radiation de l'école fréquentée précédemment si changement de commune

Lorsque le dossier complet sera traité, le service des affaires scolaires enverra par mail un certificat d'inscription et les parents pourront ensuite venir inscrire leur enfant à l'école élémentaire sur rendez-vous.



2. **A partir du 18 mars 2024, lors du rendez-vous d'admission à l'école, l'intégralité des documents mentionnés ci-dessous devront être présentés :**

- Photocopie du livret de famille : page des parents et page de l'enfant
- Photocopie du carnet de santé à la page de la vaccination obligatoire : DTP
- Certificat de radiation de l'école fréquentée précédemment si changement de commune
- Livret scolaire de l'enfant si celui-ci vous a été remis par l'école
- *En cas de séparation ou divorce, merci d'apporter une photocopie du jugement établissant le droit de garde de l'enfant et l'attribution de l'autorité parentale.*